

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP HARDENER No. 7

Art.-No.

590 2270

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

Fond

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH		
Rue:	Heuweg 4		
Lieu:	D-06886 Wittenberg		
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	Téléfax:	+49(0)3491/635-552
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingenheim.de		

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Alcool benzylique

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réactions oligomériques avec épichlorhydrine,

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Triméthyl-1,6-hexanediamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 2 de 10

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec des polyamines aliphatiques.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
100-51-6	Alcool benzylique	< 50 %
	202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302	
38294-64-3	4,4'-Isopropylidenediphénol, produits de réactions oligomériques avec épichlorhydrine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	< 50 %
	500-101-4 01-2119965165-33	
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H314 H318 H317 H412	
25620-58-0	Triméthyl-1,6-hexanediamine	< 25 %
	247-134-8 01-2119560598-25	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H317 H412	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, apport d'oxygène.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 3 de 10

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.  
Attention. Risque d'aspiration.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 4 de 10

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Ne pas utiliser de récipient en zinc, en aluminium ou en cuivre.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Oxydants, amines, Des acides et des bases.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

590 2270

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.  
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.  
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.  
Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :  
<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 5 de 10

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	D'amine

pH-Valeur:	8 - 11 (Calculée)
------------	-------------------

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
--	----------

Point d'éclair:	> 100 °C
-----------------	----------

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
----------------------------------	------

Limite supérieure d'explosivité:	
----------------------------------	--

Température d'inflammation:	n.d.
-----------------------------	------

**Propriétés comburantes**

Ne propage pas le feu.

Pression de vapeur: (à 40 °C)	< 5 hPa
----------------------------------	---------

Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
-------------------------------	----------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	470 mPa·s
-----------------------------------	-----------

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants, amines, Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NO<sub>x</sub>).

Ammoniac

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 6 de 10

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: &gt; 1000 mg/kg

ATEmix/cutanée: &gt; 2000 mg/kg

ATEmix/inhalatif: &gt; 20 mg/l/4 h

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réactions oligomériques avec épichlorhydrine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; Triméthyl-1,6-hexanediamine)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Triméthyl-1,6-hexanediamine

CL50 / CE50 / CI50 = 10 -100 mg/l

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réactions oligomériques avec épichlorhydrine,

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CL50 / CE50 / CI50 = 10 -100 mg/l

Alcool benzylique

CL50 / CE50 / CI50 &gt; 100 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le potentiel bioaccumulatif est considéré improbable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 7 de 10

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Triméthyl-1,6-hexanediamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dédagée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Triméthyl-1,6-hexanediamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 8 de 10

Code de classement: C7  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité dégagée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (isophoronediamine and trimethylhexamethylene diamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Marine polluant: No  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité dégagée: E1  
EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (isophoronediamine and trimethylhexamethylene diamine, solution)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y841  
Quantité dégagée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 7**

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 9 de 10

2004/42/CE (COV): 385 g/l

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER No. 7

Date de révision: 15.02.2018

Code du produit: 00359-1271

Page 10 de 10

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*